

Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

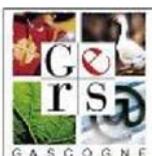
Commune de EAUZE

Communauté de communes du Grand Armagnac

PETR Pays d'Armagnac

Contrat Cadre

2020 – 2021



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil départemental du Gers représenté par Philippe MARTIN, son Président,

La Commune de EAUZE représentée par Michel GABAS, son Maire,

La Communauté de Communes du Grand Armagnac représentée par Philippe BEYRIES son Président,

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Armagnac représenté par Michel GABAS

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente 11 décembre 2020 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de la Commune de EAUZE,

Vu les délibérations N°2017/AP-JUIN/09 et N°CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 - 2021,

Vu la délibération n° CP-2018-OCT-11.01 de la Commission Permanente du 12 octobre 2018 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat de développement territorial du PETR Pays d'Armagnac pour la période 2018 - 2021.

Vu la délibération du Conseil Départemental du Gers en date du 26 février 2021,

Vu la délibération de la Commune de EAUZE n° xxx en date du XXXXXXXX,

Vu la délibération n° xxx du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Grand Armagnac en date du XXXXXXXX,

Vu la délibération n° XXX du Conseil syndical du PETR du Pays d'Armagnac en date du XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

La structuration territoriale de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

- 2 751 des 4 488 communes de notre région comptent moins de 500 habitants, ce qui représente 61 % des communes contre 55 % au niveau national, - 3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes), - seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants.

2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la région) ; parmi elles, 1612 communes totalisant plus de 800 000 habitants sont situées en zones de montagne.

Selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017, notre région compte désormais 137 Communautés de Communes contre 264 en 2016.

Sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE, notre région est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux.

Chacun d'eux comprend une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie ainsi que des communes qui peuvent également remplir la fonction de pôle de services de proximité.

En ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes (Villes-centres et Communes/ Pôle de Services) doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Par ailleurs, les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, leurs espaces publics, leur patrimoine, ... Pour leur développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit, ... De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »,

Cette nouvelle politique :

- vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement,
- s'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex régions Languedoc Roussillon (*thématique 8.1 « équilibre territorial »*) et Midi Pyrénées (Article 28.2 « *soutenir les fonctions de centralité* »), - est ciblée :
- en direction des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,
- vers les communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie,
- enfin, vers les communes « Pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (ancien chefs-lieux de canton).

Article 1 : Objet

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre :

- la Région Occitanie,
- le Département du GERS,
- la Commune d'EAUZE,
- la Communauté de communes du Grand Armagnac
- le PETR du Pays, en y associant les services de l'Etat et le CAUE.

Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de EAUZE vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel, ...

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Article 2 : Contexte et enjeux

1- Présentation du Bourg Centre :

Eauze, une Capitale au cœur du sud-ouest et du Pays d'Armagnac !

- **Présentation générale :**

Située au cœur de la Gascogne, la ville d'Éauze, chef-lieu du canton, compte 4 092 habitants (élusates). Les vents d'ouest lui apportent les senteurs de la forêt de pins, venues des landes toutes proches. Les coteaux qui l'entourent permettent d'avoir, par temps clair, une vue étendue sur les cimes enneigées des Pyrénées.

Éauze est la Capitale de l'Armagnac, décision fixée par Décret d'Empire en 1802, et se situe au cœur de la région la plus productrice et la plus réputée de cette fameuse et ancienne eau-de-vie. Éauze est le siège des principales administrations concernées par l'Armagnac. Elle en est donc un écrin tout naturel et vit au rythme des saisons de la vigne cultivée sur place depuis l'ère romaine dont ELUSA (l'antique Eauze) fut une capitale puissante, celle de la Novempopulanie, qui nous a laissé un trésor archéologique de grande valeur, devenu l'atout touristique majeur de la ville.



- **Géographiquement :**

Eauze est située au nord-ouest du département du Gers (32), à dix kilomètres à l'Est du méridien de Greenwich, au croisement de la RN 524 (itinéraire à très grand gabarit Bordeaux-Toulouse) et des routes départementales 626 (Saint-Justin, Vic-Fezensac) et 931 (Agen, Barcelonne du Gers).

A la croisée des chemins, à 1h30 des Pyrénées, 1h30 de l'Océan atlantique, Eauze se situe aux abords des Landes et du Lot-et-Garonne. La commune d'Eauze se trouve à une cinquantaine de kilomètres des préfectures du Gers et des Landes : respectivement Auch et Mont-de-Marsan. Eauze a un accès à l'Autoroute A65 à une quarantaine de kilomètres, soit par Roquefort soit par Aire-sur-Adour,

ce qui porte la capitale régionale de la Nouvelle Aquitaine, Bordeaux, à environ 1h30 et la ville de Pau à 1h10. Toulouse, capitale de la région Occitanie, est également accessible en 2h environ. Enfin, Agen, préfecture du Lot-et-Garonne, est à 70km. Dans la périphérie proche, la sous-préfecture du Gers Condom est à environ 30 kilomètres et les pôles ruraux voisins de Vic-Fezensac, Nogaro ou Cazaubon sont à une vingtaine de kilomètres. Eauze et ces villes proches constituent des pôles de services pour leur « bassin de vie » : le bassin de vie élustate regroupe 14 communes et environ 9 600 habitants au cœur du Pays d'Armagnac.



□ Historiquement

Avant d'être EAUZE Capitale de l'Armagnac, la cité gasconne fut EUSO, bourgade médiévale construite par les moines du prieuré dont la Cathédrale actuelle et le cloître du collège St Taurin attenant demeurent de fiers et beaux vestiges. Avant l'ère médiévale, EAUZE rayonnait de façon magistrale avec ELUSA Capitale antique laissant aujourd'hui un musée et deux sites archéologiques !



Elusa est le nom de la ville antique d'Eauze. Dès le milieu du IIIe siècle de notre ère, la cité devient capitale de la province romaine de Novempopulanie et revêt une certaine importance. Aujourd'hui, les sous-sols d'Eauze regorgent de vestiges de cette époque, qui témoignent de la richesse du passé antique de la ville. ELUSA Capitale antique est une structure qui regroupe trois sites archéologiques gallo-romains situés à proximité les uns des autres : le Musée du Trésor et la Domus de Cieutat avec son centre d'interprétation à Eauze, ainsi que la Villa de Séviac à Montréal-du-Gers. Chaque année, une programmation culturelle riche et variée mise en place pour petits et grands permet à tous de s'enrichir tout en s'amusant, grâce à des visites commentées, des ateliers pédagogiques ou des événements plus ponctuels comme la chasse au trésor, l'atelier d'initiation à la fouille archéologique, les balade contée, les visite du trésor à la lampe-torche.



Le Musée du Trésor (Eauze)

Comme son nom l'indique, le musée d'Eauze expose un exceptionnel trésor gallo-romain mis au jour en 1985 à proximité de l'ancienne gare, au cours des dernières heures d'une fouille archéologique ! Constitué de 28.000 monnaies et d'une cinquantaine de bijoux et d'objets précieux, il semblerait dater de la fin du IIIe siècle. Sa qualité et son état de conservation remarquable en font l'un des trésors les plus importants découverts ces dernières années et l'un des plus grands présentés au sein d'une collection muséale française. Outre la présentation de ce fabuleux trésor, le musée abrite également des collections permanentes. Si la collection d'objets gallo-romains est d'une grande richesse, celle d'objets préhistoriques constitue un ensemble unique en Occitanie.



La Domus de Cieutat & son Centre d'Interprétation (Eauze)

Plusieurs années de fouilles ont permis de mettre au jour une Domus, c'est-à-dire une demeure galloromaine de type urbain. Edifiée au cœur de l'un des quartiers aristocratiques de la cité antique, la Domus de Cieutat, avec ses 2700 m² de surface, ses pièces de réception, son petit espace thermal et son système perfectionné de chauffage et d'évacuation des eaux, a sans doute été la propriété de notables locaux. A l'entrée du site archéologique, dans le bâtiment de l'ancienne gare, un centre d'interprétation permet, grâce à des outils ludiques et interactifs, de mieux comprendre l'histoire d'Elusa et le lien entre les trois sites.



La Villa de Séviac

Située au milieu des vignes et des cyprès au sommet d'une colline, la Villa de Séviac est une luxueuse résidence gallo-romaine qui s'étend sur près de 6500 m². Elle se distingue par son exceptionnel ensemble de mosaïques, encore en place sur plus de 450m² et par ses vastes thermes de plus de 500m². Son emplacement, sa taille et son caractère ostentatoire laissent penser qu'elle a été la propriété d'un personnage très important.



2- Diagnostic et enjeux : EAUZE, une dynamique à développer

a. Cadre de vie et démographie : entre développement et préservation

Eauze est une ville-centre de l'Ouest gersois qui constitue un pôle de services principal pour son environnement.

Avec une population municipale de 4092 habitants en 2015, Eauze retrouve une évolution de croissance perdue depuis 1975. Toutefois, la situation demeure fragile avec une population vieillissante (35% de la population élusate est âgée de plus de 60 ans, 27% a moins de 30 ans). A une échelle plus large, Eauze représente plus de la moitié de la population totale de ses treize communes limitrophes.

En 2007, ces communes représentaient 6544 habitants alors qu'ils sont 6747 en 2012 : la tendance générale est donc favorable même si la cartographie à suivre permet de préciser que l'évolution de population n'a pas été uniforme sur le secteur puisque la variation annuelle de population sur un temps long (1999-2012) oscille entre -0,45% (Noulens) et +1,71% (Lagraulet-du-Gers). Ainsi, on observe sur Eauze une quasi stagnation de population (+0,12%) alors que c'est principalement sur les « petites » communes de moins de 500 habitants en direction de Condom que l'on relève la meilleure dynamique.

La commune entend poursuivre ce redressement démographique. Celui-ci ne doit pas se faire au détriment des composantes de ses richesses historiques, archéologiques, de nature, de paysages ou économiques. Ces richesses sont grandes, apparentes. Leur exploitation n'est pas interdite ; elle doit se faire avec intelligence et précaution. Le meilleur de l'héritage reçu doit pouvoir être transmis sans dénaturation aux générations de demain.

Les actions de la commune s'inscrivent et s'inscriront dans cette logique : le développement est une nécessité ; loger ses habitants actuels et futurs, créer des emplois sur place constituent un devoir ; fournir des équipements répondant aux attentes des habitants relève du progrès ; valoriser le patrimoine naturel ou bâti est une exigence.

C'est cet équilibre entre développement et préservation, entre passé, présent et avenir que le projet de la commune entend promouvoir.

b. Activité économique : une dynamique diversifiée à conforter

Eauze occupe une place principale dans le Pays d'Armagnac et au cœur de son bassin économique. Ce rôle tient notamment à son positionnement géographique, à l'importance de son marché hebdomadaire, mais aussi de ses commerces et services, des emplois présents sur son territoire, et enfin à la richesse exceptionnelle de son histoire. Les enjeux de développement économique demeurent nécessairement plus que prioritaires afin de pouvoir justement conforter la place d'Eauze comme cœur d'un bassin de vie stable et ambitieux : la viticulture en poupe constitue naturellement un moteur non négligeable du secteur tout comme l'industrie du bois qui bien que fragilisée par les crises économiques et l'enclavement routier continue à être un espoir économique et d'emplois fort pour la région. A noter également, une industrie agroalimentaire présente sur le bassin de vie qui a pu connaître un certain ralentissement lors des épisodes de crises aviaires en 2016 et 2017 mais qui renaît désormais. Cette dernière activité permet des débouchés d'employabilité utiles pour le secteur.

Quant au tourisme il détient évidemment une place centrale tant en ce qui concerne le tourisme patrimonial et historique autour du passé glorieux de la Capitale antique que fut Elusa, que le tourisme dit vert ou agricole autour des produits régionaux et de l'art du bien vivre en Armagnac. L'offre d'hébergements touristiques met en avant un atout supplémentaire à l'attractivité de la ville.

Comme cité plus haut, enfin, Eauze jouit d'un tissu commercial diversifié et riche qui sait attirer et retenir le "chaland" tout comme le marché du jeudi, un des plus beaux et grands de la région, et les marchés du dimanche (marché au gras l'hiver et marché de producteurs l'été).

En 2017 le taux de chômage dépassait les 10% avec un nombre d'emplois sur la commune égal à 3327 répartis comme suit :

Ensemble	3325
Agriculteurs exploitants	74
Artisans, commerçants, chefs entreprise	124

Cadres et professions intellectuelles supérieures	119
Professions intermédiaires	233
Employés	397
Ouvriers	556
Retraités	1395
Autres personnes sans activité professionnelle	427

=>Les commerces

Eauze comprend un tissu commercial très important avec près de 140 locaux répertoriés comme "commerciaux" (données de la base MAJIC). Une part importante des activités économiques regroupe les commerces de proximité sur la partie Sud-Ouest de la ville (proche des stationnements du tour de ville), de l'entrée Est et de la place de la cathédrale.

Éauze se caractérise par une très grande diversité de commerces, artisans et services qui savent miser sur la qualité et l'accueil.

D'ailleurs dans le diagnostic du SCOT de Gascogne, la commune d'EAUZE est classée en polarité de niveau 2 dans l'armature territoriale du Gers.

Outre le Marché, les Supermarchés, les Supérettes, les Grands Magasins Spécialisés, la commune compte plusieurs pôles commerçants répartis dans la ville.

A Éauze, le commerce repose sur la proximité, la variété et la diversité. Composante essentielle de la qualité de vie, il contribue à perpétuer "l'esprit village" particulièrement apprécié des habitants et de ceux qui travaillent dans les entreprises implantées sur la commune.

D'autres sites plus spécialisés sont également présents:

- autour du giratoire de la route d'Agen avec divers commerces dont une grande surface franchisée (zone commerciale) ;
- en bordure de l'ancienne voie ferrée, plusieurs activités anciennes et des silos (avec la présence d'un important gisement archéologique)
- au sud en bordure de la RN 524, la zone d'activités de Lauron accueille commerces, artisanat et services ; des capacités d'accueil existent
- deux sites correspondant à des établissements de vinification important existent avenue de l'Armagnac d'une part et en bordure de la RN 524 d'autre part.

=>Les marchés

Le marché du jeudi :

Le marché traditionnel d'Éauze, historiquement, est l'un des plus vieux de la région. Autorisé à l'époque par le Roi Henry IV. Particulièrement connu pour son esthétique et sa qualité, il est le rendez-vous, tous les

Contrat Bourgs-Centres / Occitanie Pyrénées-Méditerranée – Commune



jeudis, des producteurs locaux et régionaux : ses exposants proposent toute une gamme d'articles qui vient en complément de l'offre commerciale élusate habituelle et en fait un des marchés les plus fréquentés du Gers.

Le marché au gras :



Depuis le 9 novembre 2014, le marché au gras se tient tous les dimanches matins de novembre à avril dans la salle de la Belle-Marie, tout près des arènes Nimeño II. Véritable point de rencontre entre producteur et consommateur, ce rendez-vous hebdomadaire se déroule dans l'ambiance unique et authentique des Halles au Gras du Gers.

Le marché gourmand de l'été :

Durant les mois d'été de juillet et d'août, un marché gourmand est organisé tous les dimanches matins dans le cadre exceptionnel de la place d'Armagnac. Entre la cathédrale Saint Luperç et les arcades voûtées moyenâgeuses du vieux centre-bourg, autour de la fontaine dédiée à l'Armagnac, une vingtaine d'exposants et producteurs de la Région animent le cœur de la ville pour le plus grand plaisir des touristes ou simples visiteurs.



=>La Viticulture



Déjà les Gallo-Romains cultivaient la vigne sur les terres généreuses de l'Antique Élusus. Depuis, la tradition a perduré jusqu'au 21ème siècle et la viticulture est devenue un véritable poumon économique pour la région de l'Armagnac et sa capitale, Éauze.

Qu'il s'agisse de la précieuse eau-de-vie, une vieille dame de plus de 700 ans, qui a donné son nom à notre région et notre terroir, ou des vins blancs qui naissent du mariage heureux des cépages cultivés sur les versants sud des coteaux et des rayons d'un soleil abondant, sans oublier le célèbre

apéritif gascon, le Floc de Gascogne, l'ouest gersois est particulièrement riche en produits de la vigne pour le bonheur de tous... à consommer bien évidemment avec modération !

Afin de mieux s'organiser et pour une communication optimale, les producteurs gascons ont constitué diverses institutions de promotion de leurs produits dont les sièges sociaux se situent à Éauze : le Bureau National Interprofessionnel de l'Armagnac, le Comité interprofessionnel du Floc de Gascogne, le Syndicat des Vins des Côtes de Gascogne. D'ailleurs l'Association des Cinq Filières regroupant ces organismes travaille à la construction prochaine d'une Maison de la Vigne et des Vins ArmagnacGascogne. Ce projet devrait accueillir à la fois les entités administratives et logistiques des différents syndicats, un espace œnotouristique et d'accueil du public. Cette Maison permettra de renforcer l'identité viticole de la région Armagnac et plus précisément celle d'EAUZE Capitale de l'Armagnac.

=>L'activité touristique

Le tourisme est une thématique forte du Pays d'Armagnac avec un produit phare : l'Armagnac, qui a conduit les communes à se fédérer autour de « l'œnotourisme ». A Eauze ou à proximité, on trouve plusieurs thèmes touristiques porteurs et complémentaire.

Le tourisme culturel et patrimoine n'est pas non plus de reste. Si le patrimoine est un des premiers motifs de visite des touristes, on peut estimer que cette attractivité correspond à la découverte des sites et monuments autant que des villages pittoresques, des églises et du patrimoine vernaculaire à EAUZE et aux alentours :

- l'Abbaye de Flaran, centre culturel départemental: l'abbaye cistercienne Notre Dame de Flaran fait partie du patrimoine du Conseil Général depuis 1972. L'abbaye, vitrine des actions culturelles du Département est aujourd'hui un des lieux les plus visités du Gers et donc un atout certain pour le Pays d'Armagnac.
- le musée du Trésor d'Eauze : ouvert en 1995, il renferme le Trésor romain aux 28.000 pièces. Il rappelle l'importance d'Eauze dans l'Antiquité. Il a accueilli 9 500 visiteurs en 2014.
- le site gallo -romain de Séviac : la villa gallo-romaine a été découverte en 1968. Elle se situe à proximité de Montréal et à 12 km au nord-est d'Eauze. Séviac est un témoignage de la vie d'un aristocrate terrien des IV et Vème siècles.
- le patrimoine bâti : les châteaux, les bastides et les édifices religieux : la cathédrale d'Eauze, les chapelles et autres maisons médiévales.

La randonnée pédestre, équestre et V.T.T. avec notamment la voie du Puy du Chemin de SaintJacques de Compostelle (GR 65) traverse la commune et de nombreux gîtes d'étapes ont vu le jour au sein de la cité élusate.

Eauze, capitale de l'Armagnac, s'est également lancée dans la reconstitution « d'ELUSA Capitale antique» (voir pages première partie sur la présentation de la ville). Eauze vit également au rythme des cures thermales de Barbotan les Thermes tout proches.

Enfin, l'Office du Tourisme recense une offre d'hébergements et d'activités touristiques particulièrement diversifiée sur la commune :

- 6 restaurants

- 1 hôtel
- 3 résidences de tourisme
- 1 camping
- 8 hébergements pèlerins
- 17 chambres d'hôtes
- 21 appartements meublés de tourisme
- 1 centre d'équitation
- 1 golf
- 1 piscine municipale
- 1 Musée archéologique
- 1 centre pédagogique lié à l'antiquité (La Domus de Cieutat)
- 1 guide indépendant professionnel

c. Un habitat diversifié et en périphérie

On constate que malgré les fluctuations démographiques, le nombre de logements ne cesse de croître depuis les années 1970. Dans le détail, la commune « gagne » environ plus d'une centaine de résidences principales toutes les décennies excepté dans la période 1999-2007 où il ya eu plus de 150 logements : ceci s'explique par la création de programmes immobiliers collectifs (programme de résidences à usage de loisirs comme Guinlet par exemple...).

Concernant les résidences secondaires, si depuis les années 1990 elles ne représentaient que 4% environ des logements (avec une baisse historique en 2007 à 1,5%), la création d'un programme de parc résidentiel de loisirs associé à un Golf (lieu-dit Guinlet) a doublé cette part pour représenter en 2012 près de 8% des logements (dont près de 125 logements secondaires uniquement à Guinlet)...

Enfin, la part des logements vacants s'est stabilisée depuis les années 1990 autour de 10%. La hausse du nombre de logements durant les 45 dernières années s'est traduite au niveau des résidences principales en particulier (+681) mais les résidences secondaires ont connu également un essor important (+159) sachant que 125 environ concernent des parcs résidentiels de loisirs qui ne sont pas voués à devenir de la résidence principale...

C'est plutôt dans la part des logements vacants (+115) qu'un « gisement » locatif ou de résidence principale est possible pour accueillir une nouvelle population. Il est à noter que ces logements vacants se situent essentiellement en cœur de ville alors que la progression des lotissements en périphérie est flagrante. Le point positif est que la part des résidences principales représente toujours plus de 80% des logements et que l'offre s'est équilibrée depuis 2007 pour ce territoire plutôt rural avec 80% de maisons pour 20% d'appartements (A noter que 236 logements sont répertoriés dans des Habitats à Loyer Modérés –HLM-très majoritairement des appartements). La réhabilitation de logements vacants en appartements pourrait conforter cette mixité dans le futur.

Les logements locatifs sociaux représentent une part importante du parc de logement (plus de 30%) et distribués en 2015 entre 3 grands groupes : - les bailleurs sociaux pour 236 logements ;

- les bailleurs privés pour 42 logements (logements réhabilités et conventionnés suite à des subventions particulières via les OPAH successives par exemple - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) ;
- 37 logements-foyers qui correspondent à la Maison de retraite ;

d. Une offre de services à la population complète et de qualité

Comme cité plus haut, la ville d'Eauze jouit d'un tissu de services et de commerces de proximité particulièrement dense et diversifié.

1- Commerces et services marchands

Une des forces de la Ville d'Eauze demeure dans sa centralité géographique par rapport à son bassin de vie. Ainsi, il est aisé de constater que cet enclavement qui peut apparaître une contrainte dans les questions de mobilité ou d'échanges économiques se transforme en une force non négligeable le tout conjugué à une initiative privée d'envergure et complémentaire évitant de ce fait une trop grande évasion commerciale vers les grands centres urbains à proximité tels que Mont-de-Marsan, Agen ou Pau.

Riche de ses commerces de proximité (métiers de bouche, habillement, épicerie de quartier) et d'une offre de centres commerciaux à taille humaine, Eauze peut également s'enorgueillir d'une variété de services marchands tels que banques, assurances.

2- Services de santé

La ville d'Eauze souffre comme la plupart des territoires gersois des affres de la désertification médicale et par conséquent l'offre médicale constitue un enjeu prioritaire pour la municipalité, notamment dans le recrutement de médecins généralistes et la construction d'un cabinet médical commun. Toutefois, il est à noter que l'offre médicale s'avère diversifiée : dentistes, kinésithérapeutes, ostéopathes, orthophoniste, gynécologue, infirmières libérales, podologues, un EHPAD de 80 lits.

3- Services publics

- Outre les services proposés par la Mairie d'Eauze et notamment la Maison de Services aux Publics permettant un partenariat étroit avec divers organismes (Pôle Emploi, CAF, CPAM, CARSAT, MSA, RSI), Eauze concentre tout un réseau de services d'intérêt public : petite enfance, écoles, collèges, La Poste, Trésorerie publique, Douanes, Gendarmerie, Sapeurs Pompiers, antenne de la Maison Départementale des Solidarités (Assistants sociaux, PMI, permanence RSA...).
- Trésorerie principale
- La Poste de plein exercice (banque, DAB, ouvert tous les jours, etc)
- 5 agences bancaires
- 3 médecins généralistes
- 3 cabinets infirmiers
- 3 pharmacies
- 1 EHPAD de 80 lits
- 2 cabinets dentaires
- 4 cabinets de kinésithérapie - 2 ostéopathes
- 1 laboratoire d'analyses médicales
- 1 gynécologue
- 1 sage-femme
- 2 cabinets pédicure-podologue
- 1 orthophoniste
- 1 audioprothésiste

- 1 psychologue

Au-delà, il est à noter que les services à la personne de la naissance jusqu'à la fin de vie sont particulièrement bien implantés sur Eauze :

- l'enseignement maternel et élémentaire est particulièrement bien doté avec 4 écoles :

- + École maternelle Beausoleil :
- + École élémentaire Félix Soules,
- + École maternelle Ste Thérèse
- + École élémentaire Saint Taurin

- Et l'enseignement secondaire y est sanctionné dans deux établissements :

- + Collège Jean Rostand.
- + Collège prive Saint Taurin

- La petite enfance

- + Halte-garderie "Les 3 Pommes" avec 24 places.

- + Centres de loisirs péri et extra scolaires liés aux écoles.

Par ailleurs, la commune d'EAUZE a reçu en 2019 le titre de "Ville amie des enfants" décerné par l'UNICEF.

- Personnes âgées

EAUZE dispose d'une maison de retraite de 80 lits. La Communauté de Communes assure et gère le service d'aide et d'accompagnement à domicile et le service de portage de repas à domicile.

e. Des équipements culturels, sportifs et de loisirs en plein essor dans un rayonnement large

Enfin, sur la question culturelle, sportive et des loisirs, Eauze remplit complètement son rôle de bourg centre dans un rayonnement à dimension supra-communale s'étendant sur l'ensemble du bassin de vie éluaté. Les équipements y sont nombreux et efficaces, accessibles au plus grand nombre :

. Médiathèque Municipale

Sur une superficie de 223m², plus de 11 000 documents (livres, CD, DVD, magazines) permettent à tous les publics de s'ouvrir à la culture et aux médias avec dernièrement la mise en place de bornes d'écoute musicale et un accès gratuit au wifi.

Aujourd'hui, la Médiathèque accueille régulièrement

1000 lecteurs sur plus de 40 communes de la région éluaté. À l'extérieur, un jardin de lecture a été aménagé afin de permettre aux lecteurs de profiter du soleil pour s'adonner à leur passion. La Médiathèque d'Éauze accueille les groupes de la crèche et des écoles. A noter enfin la présence d'une ludothèque accolée à la médiathèque.



. Une saison culturelle riche

Le service culturel de la ville met en place une programmation diversifiée et fournie tout au long de l'année en collaboration et partenariat avec les nombreuses associations culturelles de la commune : spectacles, concerts, festival, conférences, expositions.

. Le cinéma



En collaboration avec Ciné 32 le service culturel assure la gestion et l'animation du cinéma. Une programmation riche et diversifiée est proposée. La salle contenant 353 places est le deuxième équipement en capacité d'accueil après celui d'Auch.

▣ Les équipements sportifs :

Ils sont nombreux et variés :

- Stades de foot et de rugby
- Terrains de tennis + 2 couverts
- 2 salles de multisports
- 1 base de loisirs avec piscine et lac de pêche
- 1 complexe multi-activités (skate parc, city parc, espace muscu, parcours randonnée...) - Terrain de pétanque avec couvert



. L'associatif et l'évènementiel :

- Forte activité associative dans les domaines du sport et de la culture (74 associations) avec entre autre une école de musique, une section théâtre, histoire, peinture, échecs sculpture, dessin, informatique, etc.
- Des évènements à portée départementale et régionale et soutenus par la commune :
 - o Concours des vins blancs de Gascogne
 - o Féria – fête patronale
 - o Salon des antiquaires
 - o Festival de

- la bande dessinée
- o Nuis Musicales en Armagnac
- o Flamme de l'Armagnac
- o Journée du Floc de Gascogne
- o Festival street-art
- o St-Vincent des Vignerons

et drainent un large public sur la commune plusieurs week-ends par an.

f. Une Mobilité dépendante de la voiture particulière au détriment des modes doux

EAUZE se trouve dans un système de voiries radioconcentriques qui convergent vers la ville. La réalisation de la déviation de la RN 524, partie de l'itinéraire à Grand Gabarit (IGG), est venue corriger en partie cette faiblesse. Néanmoins, les liaisons Nord-Sud et Est-Ouest demeurent dans ce système originel. Les trafics de transit autres que ceux avec Cazaubon utilisent les boulevards de la ville.

Les transports collectifs : Une liaison interurbaine Cazaubon-Eauze-Condom-Auch dessert la commune, par deux allers-retours, les lundi, mercredi et vendredi.

Les déplacements quotidiens : Les horaires de cars ne correspondent pas à ceux des déplacements quotidiens. La voiture particulière demeure le moyen quasi unique de déplacement sur la population active, c'est environ un millier de personnes qui effectuent un déplacement quotidien vers Eauze entre le domicile et le travail.

Les déplacements internes : C'est majoritairement l'automobile qui permet de relier le centre-ville en raison de la configuration de la ville qui s'est étirée le long des principales voies d'accès : après le développement aggloméré des années 2000-2010 qui était principalement sur le Nord-Ouest et à l'Ouest, on assiste depuis les cinq dernières années à un nouveau développement au Sud du centre-ville.

Certains grands équipements commerciaux se trouvent en périphérie et dans un cas à bonne distance de la ville (Zone de Lauron) sur le tissu économique.

Les déplacements piétons : EAUZE se trouve sur la Via Podiensis du Pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle. Ce chemin est très fréquenté, notamment durant l'été. Il est également le support de promenades par les élusates. L'aménagement des espaces publics de la vieille ville et du tour de ville a permis de donner plus de place aux piétons, avec le souci d'en faciliter l'accessibilité et la sécurité (zone de rencontre 30km/h entre autre).

La ville recèle d'intéressantes potentialités de liaisons piétonnes notamment avec les établissements scolaires.

Le stationnement : Ville-centre ayant un marché et une zone de chalandise importants, EAUZE s'est dotée de grands parcs de stationnement et notamment le parc de Beaulieu et la place du Bataillon de l'Armagnac. Hors des jours de grandes manifestations et de marché, il n'y a pas de réels problèmes de stationnement dans la ville. Les récents aménagements des espaces publics ont permis d'augmenter le nombre des emplacements de stationnement de proximité et la création d'une zone bleue en a sensiblement amélioré l'efficacité.

Près de 410 places sont disponibles le long des principales rues du centre-ville et environ 700 places dans des parkings signalés (dont trois parkings gratuits, place du 19 Mars qui est le lieu pour le covoiturage, place René Cassin et place du Bataillon de l'Armagnac).

Concernant l'offre pour les véhicules hybrides, 1 borne de rechargement électrique est prévue Place du Bataillon de l'Armagnac.

Enfin, pour les modes de déplacement doux (vélos,...) du mobilier urbain a été mis en place suite aux aménagements des espaces publics entre 2012-2014...

L'urbanisation qui s'est faite en opérations d'ensemble, dans les lotissements, la voiture doit souvent trouver sa place au détriment du piéton et ces opérations ne sont pas soumises à la réglementation accessibilité des personnes à mobilité réduite.

g. Transition écologique et énergétique

La ville d'Eauze œuvre farouchement depuis 2 ans à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et à embellir la ville et les espaces verts dans la logique de transition écologique. D'ailleurs, l'obtention de la première fleur au concours des villes fleuries d'Occitanie en 2017 est venue couronner un tel travail.

Quant à la question énergétique, des efforts sont effectués pour l'amélioration des empreintes carbone des différentes infrastructures municipales notamment pour les chaufferies et climatisations. Enfin, conformément au projet de territoire du PETR du Pays d'Armagnac, et à sa mise en œuvre (fiche Chantier N°5), il a été proposé que les intercommunalités désireuses de se lancer dans l'élaboration de Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET) intercommunaux, se lancent dans une démarche de travail en commun avec le Pays qui assure la Maîtrise d'Ouvrage concernant les études à mener. Lors de sa séance du 20 février 2019, la Communauté de communes du Grand Armagnac, intercommunalité volontaire (<20 000 habitants), s'est engagée dans cette démarche mutualisée.

3- En synthèse

Comme la plupart de ses voisines, la Commune d'Eauze recèle d'atouts et de fleurons de qualité et riches mais rencontre évidemment des faiblesses qui amènent les élus à réfléchir et à agir plus que jamais pour un développement stratégique et ambitieux afin qu'Eauze retrouve sa splendeur de « Capitale ».

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Centralité territoriale d'Eauze au cœur du bassin de vie Armagnac</i> ✓ <i>Diversité des services offerts à la population</i> ✓ <i>Offre touristique et patrimoniale riche</i> ✓ <i>Bonne image de marque de la Ville d'Eauze</i> ✓ <i>Urbanisme maîtrisé</i> ✓ <i>Ville fleurie et station touristique verte</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Offre d'enseignement limitée : pas de lycée</i> ✓ <i>Démographie médicale : inquiétude quant au nombre de médecins généralistes</i> ✓ <i>Manque de coordination entre les différents acteurs de la cité : associations, porteurs de projets</i> ✓ <i>Enclavement géographique (routes, transports)</i> ✓ <i>Population vieillissante et appauvrie</i>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Ville amie des enfants (Unicef)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Défaut de communication auprès de la population</i>

<ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Patrimoine : pôle archéologique comme moteur touristique</i> ✓ <i>Industrie du bois et viticulture : opportunités économiques</i> ✓ <i>Tissu commercial dense et diversifié</i> ✓ <i>Attraits paysagers</i> ✓ <i>Diversité des acteurs touristiques</i> ✓ <i>Maison de la Vigne et Du Vin (projet à venir)</i> ✓ <i>ZRR</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Entreprises fuyantes (pour des raisons d'enclavement)</i> ✓ <i>Concurrence avec les bourgs centres voisins</i> ✓ <i>Forces centrifuges périphériques : Agen, Mont de Marsan, Pau</i> ✓ <i>Evasion commerciale vers le e-commerce</i> ✓ <i>Perte de la maîtrise de certains services à cause de la Loi NOTRe (Communauté de communes, fusion de syndicats)</i> ✓ <i>Déficit d'action économique au sein de la Communauté de Communes du Grand Armagnac</i>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Article 3 : La stratégie de développement et de valorisation

Véritable cœur et poumon du secteur de l'Armagnac, Eauze œuvre à son développement et à l'épanouissement de celles et ceux qui y vivent et y travaillent. Bour centre par excellence au cœur d'un bassin de vie de près de 10 000 habitants, Eauze se veut le point central de toute une activité viticole, touristique et économique sans oublier des tissus commerciaux et associatifs denses et de qualité.

Comme la plupart des centres-bourgs, la Ville d'Eauze offre de nombreux services à une population bien plus large que la sienne et donnant ainsi une bonne image d'accueil tant sur la courtoisie que sur l'esthétique.

L'aspect économique et la diversité des thématiques constituent indiscutablement une force pour le bassin d'emploi rayonnant, là aussi, sur de nombreuses communes avoisinantes sans oublier une viticulture de qualité en plein essor.

Sont toutefois à regretter une hyper-ruralité mal maîtrisée et mal comprise par bon nombre d'administrations tout comme une population vieillissante ne pouvant s'adapter aux évolutions bien souvent trop rapides d'une société en mutation vers toujours plus de digital et de numérique. Ainsi, la Commune d'Eauze a dû développer ces derniers temps la Maison de Services Au Public afin d'apporter une réponse aux besoins nécessaires d'une population mise à l'écart d'une course effrénée vers la dématérialisation, tant pour des raisons culturelles que générationnelles.

C'est justement ce pôle « Capitale » qui permet à Eauze de rayonner à l'ouest du Gers mais aussi au cœur d'un triptyque : Mont de Marsan, Agen, Pau. Ainsi, son riche passé romain, Elusa Capitale Antique étant un témoin majeur de sa qualité d'ancienne capitale romaine, lui donne une aura historique et patrimoniale de niveau régional.

En accueillant l'ensemble des administrations viticoles gersoises, Eauze demeure incontournable dans le paysage viticole gascon où se déroulent chaque année les fêtes emblématiques des produits fleurons du terroir armagnacais.

C'est cette marque que la Commune souhaite développer pour redonner aux élusates la fierté de leur identité et de leurs racines tout en accueillant toujours mieux celles et ceux qui choisiront le bien vivre en Armagnac et à Eauze.

C'est enfin dans un souci toujours qualitatif que la stratégie communale se développe dans une volonté ambitieuse de renforcer les outils de services mais aussi la place d'Eauze au cœur de ce territoire tant de façon économique que touristique.

Article 4 : Le Projet de développement et de valorisation

LE PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE VALORISATION		Court terme (2021-2022)	Moyen terme (2023-2024)	Long terme (2025-2026)
AXE STRATEGIQUE 1 : Poursuivre l'aménagement des espaces publics et des services au public				
ACTION 1.1 Requalifier les espaces publics	111. Réfection Place du 19 mars et Aménagement des Allées du Fossé Neuf			
	112. Mise en accessibilité de la rue St July			
	113. Réaménagement de la place St Taurin			
	114. Favoriser le retour de la nature en ville			
ACTION 1.2 Améliorer la mobilité et les services aux publics	121. Mise en place d'une navette de transport public			
	122. Aménagement d'un chemin piétonnier sur l'Avenue des Pyrénées			
	123. création et mise à disposition auprès de la population d'une plateforme de broyage de déchets verts			
	124. Installation dans le centre médical d'une cabine de téléconsultation			
ACTION 1.3 Dynamiser l'habitat	131. Incitation à la rénovation de logements vétustes dans le cadre d'une ORT			
	132. Développer l'offre locative à destination des travailleurs saisonniers sur la Commune			
	133. Mise en place d'un "site patrimonial remarquable"			
AXE STRATEGIQUE 2 : Favoriser le développement culturel, les loisirs et le sport				
ACTION 2.1 Développer l'expression culturelle	211. Réhabiliter l'ancienne halle au grain en salle de spectacles			
	212. Création d'une résidence d'artistes			
	213. Rénovation du cinéma-théâtre			
ACTION 2.2 Valoriser notre patrimoine historique	221. Engager les travaux de la rénovation de la Cathédrale st Luperc			
	222. Aménager une liaison douce reliant la Domus de Cieutat au Musée du Trésor			
	223. poursuivre la protection et la valorisation du petit patrimoine			
ACTION 2.3 Améliorer les structures destinées aux sports et aux loisirs	231. Réaménager les aires de jeux pour enfants de Panblan			
	232. Création d'un parcours de santé et de bien-être			
	233. Création d'un nouveau court couvert de tennis			
	234. Optimiser les structures sportives et de loisirs			
	235. Couverture des Arènes Nimeño II			
AXE STRATEGIQUE 3 : Renforcer l'attractivité et la visibilité d'Eauze Capitale de l'Armagnac				
ACTION 3.1 Affirmer notre rôle de pôle économique du territoire	311. Soutenir le tissu économique et commercial de la Commune			
	312. Compléter le tissu économique et commercial de la Commune			
	313. Création d'un numéripôle			
ACTION 3.2	321. Création d'un film vidéo et d'une brochure pour la promotion de la Ville d'Eauze			

Affirmer notre rôle de pôle touristique du territoire	322. <i>Projet oenotouristique de la Maison de la Vigne et du Vin</i>			
	323. <i>Aménagement global du site touristique de Pouy</i>			
ACTION 3.3 Affirmer notre statut de Capitale de l'Armagnac	331. <i>Création de campagnes de communication ciblées et régulières</i>			
	332. <i>Installation d'un réseau de supports d'informations</i>			
	333. <i>Création d'une marque « Eauze, Capitale de l'Armagnac »</i>			

AXE STRATEGIQUE 1 : Poursuivre l'aménagement des espaces publics et des services au public

Action 1 : Requalifier les espaces publics

Action 1.1.1 : Réfection Place du 19 mars et Aménagement des Allées du Fossé Neuf

La place du 19 mars accueille aujourd'hui le traditionnel marché aux denrées du jeudi matin. Les allées du fossé neuf permettent l'accès piétonnier mais aussi véhiculé à ce marché. L'objectif réside dans la rénovation entière de ces espaces pour permettre un meilleur accueil des exposants et des clients tout en sécurisant les accès piétonniers et en offrant également un lieu de promenade familial le reste de la semaine.

Action 1.1.2 : Mise en accessibilité de la rue St July

Cette rue passante et fortement commerçante accueille chaque jour un flot continu de véhicules et de piétons menant au cœur du centre bourg de la Commune. Il s'agit de mettre en accessibilité cette voie afin de la partager de façon sécurisée entre piétons et automobilistes. Ainsi, la commune continue son effort de réhabilitation et de mise en accessibilité de sa voirie.

Action 1.1.3 : Réaménagement de la place Saint Taurin

Cette place centrale du cœur de Ville dessert un collège et jouxte la place d'Armagnac hautement passante et touristique. Actuellement utilisé essentiellement comme parking, cet espace doit être réaménagé et repensé dans un souci d'équilibre entre piétons et véhicules. Une rénovation de la structure et des réseaux est nécessaire ainsi qu'une mise en accessibilité des accès.

Action 1.1.4 : Favoriser le retour de la nature en ville

Depuis 2008, la rénovation du tour de ville a relancé la végétalisation du bourg jusqu'à l'obtention d'une première fleur en 2018. L'objectif est de poursuivre ce travail d'aménagement pour permettre aux habitants et aux visiteurs de la ville de trouver des espaces verts agréables et accueillants. De même, un diagnostic phytosanitaire et forestier sera effectué sur l'ensemble du parc arboré sur le territoire de la Commune.

Action 2 : Améliorer la mobilité et les services aux publics.

Action 1.2.1 : Mise en place d'une navette de transport public

Le territoire de la Commune est étendu et composé du centre bourg et de plusieurs hameaux. De même, à l'intérieur du cœur de Ville, plusieurs secteurs de commerces ou de services publics sont présents sur le territoire. Une navette électrique permettra aux populations peu mobiles d'effectuer les déplacements nécessaires du quotidien.

Action 1.2.2 : Aménagement d'un chemin piétonnier sur l'avenue des Pyrénées

Aménagement technique et paysager du chemin piétonnier entre le rond-point de Ville et le cœur de Ville : ce chemin permettra un accès sécurisé aux commerces situés sur l'Avenue des Pyrénées. Ces travaux s'accompagneront d'une mise en esthétique des réseaux électriques.

Action 1.2.3 : Création et mise à disposition de la population d'une plateforme de broyage de déchets verts

Achat d'un broyeur aux normes de déchets verts et aménagement d'une plateforme, afin de limiter les déchets verts en déchèterie. Celle-ci pourra accueillir les usagers désireux de broyer leurs déchets et de récupérer les broyats.

Action 1.2.4 : Installation dans le centre médical d'une cabine de téléconsultation

Le centre médical héberge aujourd'hui plusieurs médecins mais l'afflux de patients ne permet pas une prise en charge de tous. Dès lors, l'achat et l'installation d'une cabine de téléconsultation permettra de désengorger les flux de patientèles.

Action 3 : Dynamiser l'habitat

Action 1.3.1 : Incitation à la rénovation de logements vétustes dans le cadre d'une ORT

Une Opération de Revitalisation du Territoire sera mise en œuvre afin d'accompagner financièrement les propriétaires de logements dégradés sur la Commune.

Action 1.3.2 : Développer l'offre locative à destination des travailleurs saisonniers sur la Commune

Rénovation du gîte communal pour accueillir de l'hébergement temporaire et saisonnier sur la Commune.

Action 1.3.3 : Mise en place d'un "site patrimonial remarquable"

Mettre en place et aboutir à un "site patrimonial remarquable" (ancien AVAP). Ce dispositif permet la protection du patrimoine tout en accompagnant les propriétaires dans la rénovation de leur logements dégradés.

AXE STRATEGIQUE 2 : Favoriser le développement culturel, les loisirs et le sport

Action 1 : Développer l'expression culturelle

Action 2.1.1 : Réhabiliter l'ancienne halle aux grains en salle de spectacle

L'ancienne halle aux grains accueillait autrefois une salle des fêtes qu'il convient de réhabiliter à ce jour pour accueillir une utilisation régulière d'expression artistique : aménagement d'une scène, de gradins amovibles, de loges, de sanitaires accessibles

Action 2.1.2 : Création d'une résidence d'artistes

Aménagement d'un espace public dédié à l'accueil de résidences d'artistes pour la création d'œuvres d'art et d'expressions artistiques

Action 2.1.3 : Rénovation du cinéma-théâtre

Le bâtiment actuel nécessite une réhabilitation afin de mieux organiser les espaces : hall d'accueil, espace d'expositions, scène. De même, il nécessite une rénovation de la façade. **Action 2 : Valoriser notre patrimoine historique**

Action 2.2.1 : Engager les travaux de rénovation de la Cathédrale St Luperç

Parfaite expression architecturale du gothique méridional du 16^{ème} siècle, la Cathédrale St Luperç subit les affres du temps et nécessite une restauration en plusieurs tranches. La première tranche de sécurisation du site sera engagée.

Action 2.2.2 : Aménager une liaison douce reliant la Domus de Cieutat au Musée du Trésor

Ces deux sites majeurs de l'histoire antique de la Commune d'Eauze, distants l'un de l'autre par 1.5km, accueillent aujourd'hui de très nombreux visiteurs locaux ou touristes. L'aménagement d'une liaison douce entre les deux sites permettrait un cheminement adapté à une unité de visite.

Action 2.2.3 : Poursuivre la protection et la valorisation du petit patrimoine

La Ville d'Eauze possède deux lavoirs typiques du début du XXème siècle, véritables témoins patrimoniaux et traditionnels qu'il convient désormais de rénover et de valoriser.

Action 3 : Améliorer les structures destinées aux sports et aux loisirs

Action 2.3.1 : Réaménager les aires de jeux pour enfants de Panblan

Le Parc de Panblan accueille des aires de jeux multi-âges tant pour les plus petits que pour les adolescents. Il convient aujourd'hui de remplacer les aires de jeux pour la petite enfance et l'enfance.

Action 2.3.2 : Création d'un parcours de santé et de bien-être

Le parc de Panblan accueillera un parcours aménagé d'agrès sportifs ainsi que d'un circuit vélo avec l'achat de vélos à assistance électrique.

Action 2.3.3 : Création d'un nouveau court couvert de tennis

Le tennis club Elusate accueille de plus en plus de licenciés et malgré l'existence d'un premier court couvert, la construction d'un second s'avère nécessaire.

Action 2.3.4 : Optimisation des structures et de loisirs

Etablir un diagnostic d'entretien et de rénovation de l'ensemble des infrastructures de la Ville occupées par les associations élusates, et engager les travaux.

Action 2.3.5 : Couverture des arènes Nimeño II

Les arènes Nimeño II pouvant accueillir 3500 places sont un emblème de la Ville d'Eauze mais sont actuellement sous utilisées. Une couverture rigide permettrait une utilisation plus régulière.

AXE STRATEGIQUE 3 : Renforcer l'attractivité et la visibilité d'Eauze Capitale de l'Armagnac

Action 1 : Affirmer notre rôle de pôle économique du territoire

Action 3.1.1 : Soutenir le tissu économique et commercial de la Commune

Mise en place d'une application numérique d'action commerciale afin de rapprocher les commerçants de leurs clients.

Action 3.1.2 : Compléter le tissu économique et commercial de la Commune

Maitrise d'ouvrage municipale afin d'acquérir et de réhabiliter des locaux commerciaux pour mise à disposition pour l'installation d'activités commerciales complémentaires.

Réalisation d'une étude de marché du parc hôtelier sur la Commune avec acquisition foncière pour éventuelle création d'hôtel.

Action 3.1.3 : Création d'un numéripôle

Création d'un tiers lieu à destination d'entreprises et d'organismes dédiés à l'économie numérique : soho-solo, entreprises numériques, espaces de coworking, entreprises de formation, club d'entrepreneurs

Action 2 : Affirmer notre rôle de pôle économique du territoire

Action 3.2.1 : Création d'un film vidéo et d'une brochure pour la promotion de la Ville d'Eauze

La Ville d'Eauze bien que dynamique souffre d'un certain manque de visibilité quant à ses actions et son identité. Il convient donc de mieux faire connaître les savoir-faire et les savoir-être élusates via de nouveaux supports de communication de qualité : film et brochure papier qui vantent les mérites de la Capitale de l'Armagnac

Action 3.2.2 : Projet oenotouristique de la Maison de la Vigne et du Vin

Les filières vitivinicoles de l'Armagnac et de Gascogne ont décidé de s'unir dans un projet de Maison de la Vigne et du Vin afin de porter en commun l'identité viticole de l'ouest gersois. Dès lors, la Commune d'Eauze s'est engagée à apporter son concours financier dans un souci de développement oenotouristique local.

Action 3.2.3 : Aménagement global du site touristique de Pouy Le site de Pouy est un havre de paix et de verdure à l'entrée de la Ville d'Eauze autour de deux lacs de pêche, une piscine municipale, un restaurant et un camping. Ce site accueille de nombreux visiteurs et promeneurs tout au long de l'année. L'idée consiste à commander une étude afin de le rendre plus dynamique et attractif en offrant de nouvelles perspectives touristiques et de loisirs en termes d'activités et d'hébergements temporaires.

Action 3 : Affirmer notre statut de Capitale de l'Armagnac

Action 3.3.1 : Création de campagnes de communication ciblées et régulières

Organisation de campagnes thématiques dans les médias, sous format papier, dans les bureaux et offices de tourisme. Commande d'affiches touristiques auprès de l'artiste Eric Garence autour de trois identités différentes.

Action 3.3.2 : Installation d'un réseau de supports d'informations

Doter la Ville de bornes vidéo réparties sur l'ensemble du territoire urbain de la Commune avec campagne publicitaire et informations. Installation de totems aux entrées de Ville avec informations pratiques et panneaux des titres et labels détenus par la Ville d'Eauze.

Action 3.3.3 : Création d'une marque « Eauze, Capitale de l'Armagnac »

Avec l'aide d'une agence de communication, l'idée est de réfléchir à la création et à la déclinaison d'une marque « Eauze Capitale de l'Armagnac » avec dépôt de cette marque et plan de stratégie.

Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel –2020-2021

Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions présenté ci-après, a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat de développement territorial régional du PETR / Pays d'Armagnac.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat de développement territorial régional du PETR / Pays d'Armagnac.

Ce programme est détaillé dans les fiches action suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels présentés à titre indicatif ; leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs des cosignataires.

Il est à noter que seules les fiches ACTION à court terme sont présentées dans le cadre du contrat. Les autres fiches sur les moyens et longs termes ont été placées en annexe 1. Les indications de calendrier prévisionnel inscrites dans les fiches actions au-delà de 2021 (fin de période contractuelle), sont données à titre indicatif.

LE PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE VALORISATION		2021
AXE STRATEGIQUE 1 : Poursuivre l'aménagement des espaces publics et des services au public		
ACTION 1.1 Requalifier les espaces publics	111. Réfection Place du 19 mars et Aménagement des Allées du Fossé Neuf	
	114. Favoriser le retour de la nature en ville (2022)	
ACTION 1.2 Améliorer la mobilité et les services aux publics	121. Mise en place d'une navette de transport public	
	122. Aménagement d'un chemin piétonnier sur l'Avenue des Pyrénées	
	123. création et mise à disposition auprès de la population d'une plateforme de broyage de déchets verts	
ACTION 1.3 Dynamiser l'habitat	131. Incitation à la rénovation de logements vétustes dans le cadre d'une ORT (2022)	
	133. Mise en place d'un "site patrimonial remarquable"(2022)	
AXE STRATEGIQUE 2 : Favoriser le développement culturel, les loisirs et le sport		
ACTION 2.2 Valoriser notre patrimoine historique	221. Engager les travaux de la rénovation de la Cathédrale st Luperc	
ACTION 2.3 Améliorer les structures destinées aux sports et aux loisirs	231. Réaménager les aires de jeux pour enfants de Panblan	
AXE STRATEGIQUE 3 : Renforcer l'attractivité et la visibilité d'Eauze Capitale de l'Armagnac		
ACTION 3.1 Affirmer notre rôle de pôle économique du territoire	311. Soutenir le tissu économique et commercial de la Commune	
ACTION 3.2 Affirmer notre rôle de pôle touristique du territoire	321. Création d'un film vidéo et d'une brochure pour la promotion de la Ville d'Eauze	
	322. Projet oenotouristique de la Maison de la Vigne et du Vin	
	323. Aménagement global du site touristique de Pouy	
ACTION 3.3 Affirmer notre statut de Capitale de l'Armagnac	331. Création de campagnes de communication ciblées et régulières	
	333. Création d'une marque « Eauze, Capitale de l'Armagnac	

Axe 1	Fiche action 1.1.
Poursuivre l'aménagement des espaces publics et des services au public	Requalifier les espaces publics
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Dans la continuité des travaux engagés depuis 2008 dans la Commune pour améliorer et rendre accessibles la voirie et	

les espaces publics, il convient d'apporter une attention particulière à certains lieux stratégiques de la Ville et à la revégétalisation du centre bourg.

Objectifs stratégiques

Meilleure qualité de vie et d'accueil des habitants et des visiteurs.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.1.1. : Rénovation de la Place du 19 mars et Aménagement des Allées du Fossé Neuf

Descriptif : La place du 19 mars accueille aujourd'hui le traditionnel marché aux denrées du jeudi matin. Les allées du fossé neuf permettent l'accès piétonnier mais aussi véhiculée à ce marché. L'objectif réside dans la rénovation entière de ces espaces pour permettre un meilleur accueil des exposants et des clients tout en sécurisant les accès piétonniers et en offrant également un lieu de promenade familial le reste de la semaine.

Maître d'ouvrage : Commune d'Eauze

Coût estimatif : 500 000 € HT

Calendrier prévisionnel :
2021-2022

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : SAT32, SDEG

Partenariat financier : Etat, Région



Projet 1.1.4. : Favoriser le retour de la nature en Ville (à titre indicatif / hors période contractuelle)

Descriptif : Depuis 2008, la rénovation du tour de ville a relancé la végétalisation du bourg jusqu'à l'obtention d'une première fleur en 2018. L'objectif est de poursuivre ce travail d'aménagement pour permettre aux habitants et aux visiteurs de la ville de trouver des espaces verts agréables et accueillants.



De même, un diagnostic phytosanitaire et forestier sera effectué sur l'ensemble du parc arbustif sur le territoire de la Commune.

Maître d'ouvrage : Commune d'Eauze

Coût estimatif : 30 000 €

Calendrier prévisionnel : 2022 (à titre indicatif / hors période contractuelle)

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : ONF, CAUE

Partenariat financier : LEADER



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Nombre de chantiers réalisés / Satisfaction des usagers

Axe 1

Poursuivre l'aménagement des espaces publics et des services au public

Fiche action 1.2.

Améliorer la mobilité et les services aux publics

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La commune s'inscrit dans une situation de ruralité confrontée aux problèmes d'accès aux services à la population, notamment les plus anciens. Ainsi, elle s'efforce depuis plusieurs années de faciliter une certaine proximité (MSAP, services municipaux...) et souhaite continuer dans ce sens avec en particulier une priorité apportée à la mobilité et à la santé.

Objectifs stratégiques

Rapprocher la population et les usagers des services aux publics.

DESCRIP TIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.2.1. : Mise en place d'une navette de transport public

Descriptif : Le territoire de la Commune est étendu et composé du centre bourg et de plusieurs hameaux. De même, à l'intérieur du cœur de Ville, plusieurs secteurs de commerces ou de services publics sont présents sur le territoire. Une navette électrique permettra aux populations peu mobiles d'effectuer les déplacements nécessaires du quotidien.

Maître d'ouvrage : Commune de EAUZE

Coût estimatif : 50 000 € investissement / 40 000€/an fonctionnement

Calendrier prévisionnel : 2021

Partenaires potentiellement concernés :
Partenariat technique : SDEG
Partenariat financier : Etat, Département, Région



Projet 1.2.2. : Aménagement d'un chemin piétonnier Avenue des Pyrénées

Descriptif : Aménagement technique et paysager du chemin piétonnier entre le rond-point de Ville et le cœur de Ville. Ce chemin permettra un accès sécurisé aux commerces situés sur l'Avenue des Pyrénées. Ces travaux s'accompagneront d'une mise en esthétique des réseaux électriques.

Maître d'ouvrage : Commune d'EAUZE

Coût estimatif : 150 000€

Calendrier prévisionnel : 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Département, SAT32, SDEG, ENEDIS

Partenaire financier : Région



Projet 1.2.3. : Mise à disposition d'une plateforme de broyage de déchets verts

Descriptif : Achat d'un broyeur aux normes de déchets verts et aménagement d'une plateforme. Celle-ci pourra accueillir les usagers désireux de broyer leurs déchets et de récupérer les broyats.

Maître d'ouvrage : Commune de EAUZE

Coût estimatif : 50 000 €

Calendrier prévisionnel : 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat financier : Département



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Satisfaction des usagers / fréquentation des services mis en place

Axe 1	Fiche action 1.3.
Poursuivre l'aménagement des espaces publics et des services au public	Dynamiser l'habitat
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le cœur de Ville compte de nombreux bâtiments dégradés, la plupart vacants, donnant alors une image négative de la Commune. Une opération de sensibilisation à la rénovation doit être engagée, ainsi qu'une politique de logement de travailleurs saisonniers, nombreux dans le secteur viticole.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Eauze se doit d'agir activement à l'embellissement et à l'amélioration de l'habitat pour permettre un bien-être de sa population.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.3.1. : Incitation à la rénovation de logements vétustes dans le cadre d'une ORT et d'un Site Patrimonial Remarquable (à titre indicatif / hors période contractuelle)</p> <p>Descriptif : Une Opération de Revitalisation du Territoire (ancien OPAH) sera mise en œuvre afin d'accompagner financièrement les propriétaires de logements dégradés sur la Commune. De même, le classement en « Site Patrimonial Remarquable » (ancien AVAP) aidera à la rénovation des façades du cœur de Ville.</p> <p>Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Grand Armagnac</p> <p>Coût estimatif : 100 000 € par an</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2022-2026 (à titre indicatif / hors période contractuelle)</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CAUE, ANAH, ABF, Département, Fondation du patrimoine Partenariat financier : Etat, ANAH, Département, Région</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 1.3.3. : Mise en place d'un "site patrimonial remarquable" à titre indicatif / hors période contractuelle)

Descriptif : mettre en place et aboutir à un "site patrimonial remarquable" (ancien AVAP). Ce dispositif permet la protection du patrimoine tout en accompagnant les propriétaires dans la rénovation de leur logements dégradés.

Maître d'ouvrage : Commune d'EAUZE

Coût estimatif : à définir

Calendrier prévisionnel : 2022-2026 (à titre indicatif / hors période contractuelle)

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, ANAH, ABF, Département, Fondation du patrimoine

Partenariat financier : Etat, ANAH, Département, Région



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Nombre de logements réhabilités / créés Nombre de saisonniers logés

Axe 2	Fiche action 2.1.
Favoriser le développement culturel, les loisirs et le sport	<i>Développer l'expression culturelle</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<i>La commune d'Eauze offre à ce jour une programmation culturelle riche et variée et est dotée d'infrastructures à renforcer pour développer son attractivité culturelle.</i>	
Objectifs stratégiques	
<i>Créer ou rénover des lieux d'expression culturelle adaptés aux besoins du territoire.</i>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
<i>Nombre d'équipements créés / qualité de la programmation culturelle organisée</i>	

Axe 2	Fiche action 2.2.
Favoriser le développement culturel, les loisirs et le sport	Valoriser notre patrimoine historique
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p><i>La Commune d'Eauze jouit d'un riche passé historique tant antique que médiéval et recèle aujourd'hui d'un patrimoine de qualité qui accueille de nombreux tout au long de l'année (Musée du Trésor, Domus de visiteu Cieutat, Cathédrale St Luperc). Toutefois, si le patrimoine gallo-romain a bénéficié d'une mise en tourisme efficiente il convient désormais de créer un lien entre les deux sites. De même, une restauration massive de la Cathédrale doit être entreprise.</i></p>	
Objectifs stratégiques	
<p><i>Développer la valorisation du patrimoine identitaire et historique de la Ville</i></p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.2.1. : Engager les travaux de la Cathédrale St Luperc</p> <p>Descriptif : Parfaite expression architecturale du gothique méridional du 16^{ème} siècle, la Cathédrale St Luperc subit les affres du temps et nécessite une restauration en plusieurs tranches. La première tranche de sécurisation du site sera engagée.</p> <p>Maître d'ouvrage : Mairie d'EAUZE</p> <p>Coût estimatif : 250 000€</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2021-2022</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : ABF, DRAC Partenariat financier : Etat, Région, Fondation du Patrimoine</p>	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
<p><i>Réalisation des aménagements et rénovations / Fréquentation des sites patrimoniaux</i></p>	

Axe 2	Fiche action 2.3.
--------------	--------------------------

Favoriser le développement culturel, les loisirs et le sport

Améliorer les structures destinées aux sports et loisirs

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La commune d'Eauze dispose aujourd'hui d'une offre diversifiée de structures de loisirs et de sports ainsi que d'un tissu associatif dense et dynamique. Il vient désormais d'enrichir ces offres pour une meilleure attractivité du territoire communal et intercommunal.

Objectifs stratégiques

Améliorer et diversifier l'offre sportive et de loisirs avec des infrastructures adaptées.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.3.1 : Réaménager les aires de jeux de Panblan

Descriptif : Le Parc de Panblan accueille des aires de jeux multi-âges tant pour les plus petits que pour les adolescents. Il convient aujourd'hui de remplacer les aires de jeux pour la petite enfance et l'enfance.

Maître d'ouvrage : Mairie d'EAUZE

Coût estimatif : 50 000 €

Calendrier prévisionnel : 2021-2022

Partenaires potentiellement concernés :



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Nombre d'équipements et de constructions réalisés / Nombre d'équipements rénovés / satisfaction des usagers.

Axe 3	Fiche action 3.1.
Renforcer l'attractivité et la visibilité d'Eauze, Capitale de l'Armagnac	Affirmer notre rôle de pôle économique du territoire
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<i>Bourg centre économique de tout le bassin de vie du Grand-Armagnac et au-delà, la Commune d'Eauze accueille de nombreux emplois et joue son rôle de pôle de dynamisation commerciale et souhaite développer son positionnement de Capitale de l'Armagnac, titre reçu par un Décret d'Empire en 1802.</i>	
Objectifs stratégiques	
<i>Développer de façon plus affirmée le rôle moteur en matière d'installations de porteurs de projets économiques.</i>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.1.1. : Soutenir le tissu économique et commercial de la Commune</p> <p>Descriptif : Mise en place d'une application numérique d'action commerciale afin de rapprocher les commerçants de leurs clients</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune d'Eauze</p> <p>Coût estimatif : 30 000 €</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2021-2022</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CCI, Chambre des Métiers, Association des Commerçants d'Eauze</p>	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
<i>Nombre d'entreprises qui implanteront leurs activités sur place / Satisfaction des professionnels</i>	

Axe 3	Fiche action 3.2.
Renforcer l'attractivité et la visibilité d'Eauze, Capitale de l'Armagnac	Affirmer notre rôle de pôle touristique du territoire
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p><i>La Commune d'Eauze joue un rôle touristique central sur le secteur de l'Armagnac tant d'un point de vue patrimonial, historique, naturel que gastronomique. Accueillant de nombreux touristes tout au long de l'année mais surtout en saison estivale, il convient désormais de développer la visibilité de la Ville comme moteur touristique du bassin de vie de l'Armagnac.</i></p>	
Objectifs stratégiques	
<p><i>Développer les moyens de communications et participer aux projets de développements oenotouristiques et naturels de la Ville.</i></p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.2.1. : Création d'un film vidéo et d'une brochure pour la promotion de la Ville d'Eauze</p> <p>Descriptif : <i>la Ville d'Eauze bien que dynamique souffre d'un certain manque de visibilité quant à ses actions et son identité. Il convient donc de mieux faire connaître les savoir-faire et les savoir-être élusates via de nouveaux supports de communication de qualité : film et brochure papier qui vantent les mérites de la Capitale de l'Armagnac</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune d'Eauze</p> <p>Coût estimatif : 20 000 €film / 10 000€ brochure</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2021-2022 Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat financier : Etat, Europe</p>	

Projet 3.2.2. : Projet oenotouristique de la Maison de la Vigne et du Vin

Descriptif : *Les filières vitivinicoles de l'Armagnac et de Gascogne ont décidé de s'unir dans un projet de Maison de la Vigne et du Vin afin de porter en commun l'identité viticole de l'ouest gersois. Dès lors, la Commune d'Eauze s'est engagée à apporter son concours financier dans un souci de développement oenotouristique local.*

Maître d'ouvrage : Association des 5 filières Armagnac Gascogne

Coût estimatif : 200 000 €

Calendrier prévisionnel : 2021-2022

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : PETR, Etat, Région

Projet 3.2.3. : Aménagement global du site de Pouy

Descriptif : *Le site de Pouy est un havre de paix et de verdure à l'entrée de la Ville d'Eauze autour de deux lacs de pêche, une piscine municipale, un restaurant et un camping. Ce site accueille de nombreux visiteurs et promeneurs tout au long de l'année. L'idée consiste à commander une étude afin de le rendre plus dynamique et attractif en offrant de nouvelles perspectives touristiques et de loisirs en termes d'activités et d'hébergements temporaires.*

Maître d'ouvrage : Commune d'Eauze

Coût estimatif : 50 000€ Etude

Calendrier prévisionnel : 2021-2022

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CDT, CCI

Partenariat financier : Etat, Région



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Meilleure visibilité des actions touristiques et culturelles de la Commune / Avancée des projets

Axe 3	Fiche action 3.3.
Renforcer l'attractivité et la visibilité d'Eauze, Capitale de l'Armagnac	Affirmer notre statut de Capitale de l'Armagnac
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p><i>La Commune d'Eauze joue un rôle touristique et économique central sur le secteur de l'Armagnac tant d'un point de vue patrimonial, historique, naturel que gastronomique. Accueillant de nombreux touristes tout au long de l'année mais surtout en saison estivale, il convient désormais de développer la visibilité de la Ville comme moteur touristique du bassin de vie de l'Armagnac et plus que jamais comme Capitale de l'Armagnac, titre donné par Décret d'Empire en 1802.</i></p>	
Objectifs stratégiques	
<p><i>Développer les moyens de communications et mettre en avant la marque « Eauze Capitale de l'Armagnac »</i></p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.3.1. : Création de campagnes de communication ciblées et régulières</p> <p>Descriptif : <i>Organisation de campagnes thématiques dans les médias, sous format papier, dans les bureaux et offices de tourisme.</i></p> <p><i>Commande d'affiches touristiques auprès de l'artiste Eric Garence autour de trois identités différentes.</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune d'Eauze</p> <p>Coût estimatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Campagne publicitaire : 3000€/ an • Affiches artistiques : 4000€sur 3 ans <p>Calendrier prévisionnel : 2021-2024</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat financier : Etat</p>	

Projet 3.3.3. : Création d'une marque

« Eauze, Capitale de l'Armagnac »

Descriptif : Avec l'aide d'une agence de communication, l'idée est de réfléchir à la création et à la déclinaison d'une marque « Eauze Capitale de l'Armagnac » avec dépôt de cette marque et plan de stratégie.

Maître d'ouvrage : Commune d'Eauze

Coût estimatif : 20 000€

Calendrier prévisionnel : 2021-2022

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CDT, CCI

Partenariat financier : Etat, Région



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Meilleure visibilité des identités de la Commune / Avancée des projets

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- **du territoire communautaire de la Communauté de communes du Grand Armagnac :**

La communauté de communes du GRAND ARMAGNAC est avant tout un établissement public tourné vers des compétences de services. A ce titre, elle a pour objectifs d'avoir en tout point du territoire un service à la personne qui soit équitable. Du plus jeune au moins jeune, du professionnel au retraité en passant par l'écolier, la CCGA souhaite que tous ses habitants bénéficient de la même qualité de service. Ayant une fiscalité additionnelle, cet EPCI n'a pas de moyens suffisants pour accompagner financièrement ses communes membres dans leurs actions notamment économiques, culturelles ou d'habitat.

- Politique Enfance Jeunesse : Répartie de manière uniforme sur son territoire, cette politique d'animation Enfance Jeunesse concerne tous les enfants, du plus jeune jusqu'à l'adolescent pré-majeur. Ainsi à Eauze sont organisés et gérés par CCGA un RAM, un multi-accueil, une ludothèque, un LAEP, un ALSH et ALAE, un PAJ, des séjours ou encore des opérations d'été.
- Centre intercommunal d'action sociale : Le service d'aide et d'accompagnement à domicile concourt notamment, au maintien à domicile par la préservation ou la restauration de l'autonomie dans l'exercice des activités de la vie quotidienne, et le maintien ou développement des activités sociales et des liens avec l'entourage. Un service de portage de repas vient compléter l'offre de service de qualité en tout point du territoire du Grand Armagnac. Une antenne est disponible en permanence à Eauze.
- Tourisme : Le transfert de la compétence Tourisme vise à rendre plus lisible l'offre par la promotion coordonnée de tout un territoire aux multiples facettes. La communauté de communes du Grand Armagnac a choisi de mutualiser ses moyens et d'optimiser ses ressources, autour d'une équipe d'accueil professionnelle. Il a pour ambition de devenir une véritable destination touristique, avec une itinérance autour du patrimoine bâti, naturel et immatériel, de l'oéologie, des loisirs, du bien-être et des soins thermaux, ou encore de la gastronomie avec des rendez-vous festifs tout au long de l'année. Un Bureau d'Information Touristique est présent sur la commune d'Eauze.
- Services techniques et voirie : La CCGA dispose d'un service technique qui lui permet d'exercer des compétences optionnelles telles que la Voirie, les Itinéraires de Randonnées. La compétence transférée intéresse tous les travaux des voies dites « d'intérêt communautaires » sur 25 communes. Ce sont ainsi plus de 550 kilomètres de voies communales, hors agglomérations, qui constituent le Domaine Public Routier communautaire. Pour ces voiries, l'entretien de la chaussée relève de la CCGA qui dépense annuellement près de 400 000 € pour l'entretien préventif et 800 000 € environ au titre de l'investissement (retour prévu sur chaque voie tous les 10 ans). A cela s'ajoute la gestion et l'entretien des ouvrages d'art.
- Le Service s'attache aussi à gérer les itinéraires de randonnée en relation avec le PETER Armagnac et le CDTL, mais également à intervenir pour l'entretien des bâtiments dans lesquels les différentes compétences communautaires sont exercées.
- Enfin, deux chapiteaux sont mis à disposition des communes adhérentes pour l'organisation de leurs festivités.
- Adhésion au SDAN : la CCGA est adhérente pour ses 25 communes au Syndicat d'aménagement numérique départemental « Gers Numérique » et s'est engagée à assurer le financement du déploiement qui s'élève à environ 85 000 € par an jusqu'en 2032. Au programme, cinq communes dont Eauze en 2020, bénéficieront de la FTTH (« Fibre à la maison ») tandis que les 20 autres disposeront du Haut Débit, essentiel au développement économique et touristique.

- Adhésion aux SICTOM : la communauté est représentée au sein des deux syndicats présents sur son territoire, les SICTOM de Condom et Ouest.

Ce dernier collecte les déchets ménagers sur la commune d'Eauze. Le SICTOM Ouest intervient régulièrement en appui des campagnes de sensibilisation de réduction des déchets et d'amélioration du tri. Une déchetterie, située à Eauze, est également gérée par ce syndicat.

- Signature du Contrat de Développement (C2D) : signé avec le Département du Gers, ce contrat a pour objectif de soumettre au conseil départemental les opérations structurantes du territoire du Grand Armagnac qu'il pourrait financièrement accompagner, en dehors de ses aides « traditionnelles » dans ses propres domaines de compétences. Ainsi a été concerné par ce cofinancement la réalisation, par la commune d'Eauze, d'une maison médicale

- du territoire de projet du PETR Pays d'Armagnac :

Le Pays d'Armagnac constitue un bassin de vie hyper-rural (faible densité, prédominance du poids économique de l'activité agricole, vieillissement marqué de la population) qui connaît un contexte économique et démographique difficile, conduisant à la disparition progressive des services aux populations.

L'un des éléments fondateurs de la cohérence du Pays d'Armagnac est le maillage du territoire par 7 bourgs-centres qui assurent les fonctions essentielles auprès des habitants. Le soutien de leurs services et le renforcement des interrelations entre ces bourgs-centres représentent un rempart face au risque de dévitalisation mais nécessite de compléter et d'homogénéiser cette offre de services tout en veillant à développer un parc de logements (neufs ou réhabilités) propre à accompagner une croissance démographique frémillante.

Par ailleurs, la transformation de la structure de l'emploi témoigne du basculement progressif vers une économie présentielle, laquelle va également de pair avec la démographie du territoire. Dans ce contexte, un effort particulier doit porter sur le maintien d'un tissu d'artisans et de commerçants au plus près de la population.

Il s'agira donc de travailler à l'amélioration du cadre de vie et d'appuyer - pour les affirmer - les fonctions de centralité de tous ces bourgs-centres, lesquelles sont consubstantielles de l'attractivité.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre de Eauze et ce, notamment dans les domaines suivants :

- développement économique,
- qualification du cadre de vie,
- valorisation des façades,
- habitat (dont éco-chèques),
- équipements de services à la population,
- qualification de l'offre touristique,
- valorisation du patrimoine,
- équipements culturels,

- équipements sportifs,
- mise en accessibilité des bâtiments publics,
- transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics, ...)
- projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre,
- Etudes rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.

Dans ce cadre, les projets relevant du présent contrat cadre seront examinés dans le respect des dispositifs et taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat présenté par la Commune de Eauze et la Communauté de Communes du Grand Armagnac, a vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat de développement territorial du PETR du Pays d'Armagnac pour la période 2018 - 2021.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du Contrat de développement territorial du PETR Pays d'Armagnac.

Article 8 : Axes prioritaires et modalités d'intervention du Département du GERS

Le
département

met à disposition de la commune son ingénierie de solidarité pour apporter des conseils techniques, administratifs et juridiques dans les domaines suivants :

- Aménagement et Bâtiments ;
- Voirie ;
- Assainissement ;
- Milieux aquatiques.

L'objectif est d'aider à l'émergence des projets de la commune, afin de passer de l'idée à la réalisation de l'opération puis à la gestion des ouvrages, sans toutefois entrer dans le champ de la maîtrise d'œuvre réservé aux bureaux d'études et architectes.

Pour cela, le Département s'appuie sur des spécialistes appartenant à l'administration départementale et agit dans une démarche partenariale et de complémentarité avec les autres acteurs de l'ingénierie sur le territoire, en particulier le CAUE.

Le Département pourra aussi accompagner financièrement les projets de développement et de valorisation du bourg-centre de la commune dans les domaines suivants : - Voirie (fonds de concours et amendes de police) ;

- Eau ;
- Assainissement ;
- Milieux aquatiques ;
- Patrimoine inscrit et classé ;
- Amélioration du cadre de vie (dont logements communaux, bâtiments publics,

espaces
publics...) dans le cadre de la Dotation Départementale rurale (DDR) ;

- Projets supra-communaux (écoles, maison de santé...) dans le cadre du Fonds Départemental de Développement (F2D). Le Contrat signé avec la communauté de communes s'achève au 20 février 2022 ; une nouvelle génération de contrat a toutefois vocation à lui succéder.

Concernant l'amélioration de l'offre de logement, le Département a reconduit sa politique de l'habitat pour la période 2019 / 2021. A ce titre, il intervient d'une part sur la production de logements sociaux en faveur des bailleurs sociaux et d'autre part sur la réhabilitation du parc privé en faveur de ménages modestes.

Article 9 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de communes du Grand Armagnac

La Communauté de communes du Grand Armagnac intervient :

- en direct pour tout ce qui relève de ses compétences et en accompagnement de la politique communale pour les pôles de services Enfance Jeunesse et CIAS, le programme routier.
- en soutien pour les compétences faisant l'objet de représentations-substitutions (C2D, SCOT, PETR, mais aussi Fourrière animale, ADDA 32, ADIL, CAUE...).

En revanche, aucun fonds de concours n'est actuellement attribué aux projets communaux ou ceux ayant un intérêt supra communal.

Par contre, la communauté souhaite s'inscrire dans une Opération de Revitalisation de Territoire afin de définir, à l'échelle de son territoire, des projets et objectifs à destination de ces communes membres. Cette perspective est en mettre en corrélation avec le choix volontaire de la collectivité de réaliser un PCAET avec les 4 autres communautés qui composent le PETR du Pays d'Armagnac

Article 10 : Contributions et modalités d'intervention du PETR Pays d'Armagnac

Dans le cadre de son Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, le Pays d'Armagnac accompagne la commune d'Eauze dans l'élaboration de son Contrat Bourg-Centre et participe à la Gouvernance de sa mise en œuvre.

Dans ce même cadre, il soutiendra, sur le territoire de la commune d'Eauze, les actions visant notamment à :

- Aménager et qualifier les espaces publics,
- Améliorer la mobilité,
- Rénover le parc de logements,
- Créer, réhabiliter, adapter des équipements de services (enfance / jeunesse, équipements sportifs, équipements culturels),
- Valoriser le patrimoine culturel
- Soutenir le tissu économique et commercial,
- Renforcer le rôle de pôle touristique,
- Affirmer le statut de Capitale de l'Armagnac.

Article 11 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune d'EAUZE,
- la Communauté de communes du Grand Armagnac
- le PETR Pays d'Armagnac, - la Région Occitanie,
- le Département du GERS.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires souhaitant contribuer à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune d'EAUZE.

- les services de l'Etat (*Préfecture, DDT, UDAP...*) - CAUE 32

L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation sont assurés par la Commune d'EAUZE.

Il a pour mission :

- de suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du contrat de développement territorial régional du PETR / Pays d'Armagnac,
- de mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation,
- de s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socioéconomiques locaux concernés.

Article 12 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une première période débutant à la date de sa signature et se terminant au 31 décembre 2021.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX

La Commune de EAUZE

**La Communauté de
Communes du Grand
Armagnac**

**Le PETR du Pays
d'Armagnac**

Michel GABAS

Le Président,
Philippe BEYRIES

Le Président,
Michel GABAS

Le Département du Gers

La Région Occitanie

Le Président,
Philippe MARTIN

La Présidente,
Carole DELGA

ANNEXE 1.

Fiches actions présentant les projets prévus au-delà de la période contractuelle du présent contrat

Axe 1	Fiche action 1.1.
Poursuivre l'aménagement des espaces publics et des services au public	Requalifier les espaces publics
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<i>Dans la continuité des travaux engagés depuis 2008 dans la Commune pour améliorer et rendre accessibles la voirie et les espaces publics, il convient d'apporter une attention particulière à certains lieux stratégiques de la Ville et à la revégétalisation du centre bourg.</i>	
Objectifs stratégiques	
<i>Meilleure qualité de vie et d'accueil des habitants et des visiteurs.</i>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 1.1.2. : Mise en accessibilité de la rue Saint July Descriptif : cette rue passante et fortement commerçante accueille chaque jour un flot continu de véhicules et de piétons menant au cœur du centre bourg de la Commune. Il s'agit de mettre en accessibilité cette voie afin de la partager de façon sécurisée entre piétons et automobilistes. Maître d'ouvrage : Commune d'EAUZE Coût estimatif : 400 000 € HT Calendrier prévisionnel : 2024 Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : SAT32, SDEG Partenariat financier : Etat, Région	

<p>Projet 1.1.3. : Réaménagement de la Place Saint Taurin</p> <p>Descriptif : Cette place centrale du cœur de Ville dessert un collège et jouxte la place d’Armagnac hautement passante et touristique. Actuellement utilisé essentiellement comme parking, cet espace doit être réaménagé et repensé dans un souci d’équilibre entre piétons et véhicules. Une rénovation de la structure et des réseaux est nécessaire ainsi qu’une mise en accessibilité des accès.</p> <p>Maître d’ouvrage : Commune d’EAUZE</p>	
<p>Coût estimatif : 200 000€</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2026</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat technique : SAT32, SDEG</p> <p>Partenariat financier : Etat, Région, Département</p>	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L’ACTION	
<p><i>Nombre de chantiers réalisés / Satisfaction des usagers</i></p>	

Axe 1	Fiche action 1.2.
Poursuivre l'aménagement des espaces publics et des services au public	<i>Améliorer la mobilité et les services aux publics</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p><i>La commune s'inscrit dans une situation de ruralité confrontée aux problèmes d'accès aux services à la population, notamment les plus anciens. Ainsi, elle s'efforce depuis plusieurs années de faciliter une certaine proximité (MSAP, services municipaux...) et souhaite continuer dans ce sens avec en particulier une priorité apportée à la mobilité et à la santé.</i></p>	
Objectifs stratégiques	
<p><i>Rapprocher la population et les usagers des services aux publics.</i></p>	
DESCRIP TIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 1.2.4. : Installation au centre médical d'une cabine de téléconsultation

Descriptif : le centre médical héberge aujourd'hui plusieurs médecins mais l'afflux de patients ne permet pas une prise en charge de tous. Dès lors, l'achat et l'installation d'une cabine de téléconsultation permettra de désengorger les flux de patientèles.

Maître d'ouvrage : Commune de EAUZE

Coût estimatif : 150 000 €

Calendrier prévisionnel : 2024

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : ARS

Partenariat financier : Etat, Région



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Satisfaction des usagers / fréquentation des services mis en place

Axe 1	Fiche action 1.3.
Poursuivre l'aménagement des espaces publics et des services au public	Dynamiser l'habitat
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<i>Le cœur de Ville compte de nombreux bâtiments dégradés, la plupart vacants, donnant alors une image négative de la Commune. Une opération de sensibilisation à la rénovation doit être engagée, ainsi qu'une politique de logement de travailleurs saisonniers, nombreux dans le secteur viticole.</i>	
Objectifs stratégiques	
<i>Eauze se doit d'agir activement à l'embellissement et à l'amélioration de l'habitat pour permettre un bien-être de sa population.</i>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 1.3.2 : Développer l'offre locative à destination des saisonniers

Descriptif : Rénovation du gîte communal pour accueillir de l'hébergement temporaire et saisonnier sur la Commune

Maître d'ouvrage : Commune d'EAUZE

Coût estimatif : 200 000 €

Calendrier prévisionnel : 2023-2026

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Etat, CAUE

Partenariat financier : Etat, Région



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Nombre de logements réhabilités / créés Nombre de saisonniers logés

Axe 2	Fiche action 2.1.
Favoriser le développement culturel, les loisirs et le sport	<i>Développer l'expression culturelle</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p><i>La commune d'Eauze offre à ce jour une programmation culturelle riche et variée et est dotée d'infrastructures à renforcer pour développer son attractivité culturelle.</i></p>	
Objectifs stratégiques	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.1.1. : Réhabiliter en salle de spectacle l'ancienne halle aux grains

Descriptif : L'ancienne halle aux grains accueillait autrefois une salle des fêtes qu'il convient de réhabiliter à ce jour pour accueillir une utilisation régulière d'expression artistique : aménagement d'une scène, de gradins amovibles, de loges, de sanitaires accessibles.

Maître d'ouvrage : Commune de EAUZE

Coût estimatif : 1 000 000€

Calendrier prévisionnel : 2025-2026 **Partenaires potentiellement concernés** :

Partenariat technique : Etat, CAUE, ADDA, DRAC

Partenariat financier : Europe, Etat, Région, Département



Projet 2.1.2. : Création d'une résidence d'artiste

Descriptif : Aménagement d'un espace public dédié à l'accueil de résidences d'artistes pour la création d'œuvres d'art et d'expressions artistiques.

Maître d'ouvrage : Commune d'EAUZE

Coût estimatif : 100 000 €

Calendrier prévisionnel : 2025-2026 **Partenaires potentiellement concernés** :

Partenariat technique : Etat, DRAC, CAUE,

Partenariat financier : Europe, Etat, Région, Département



Projet 2.1.3. : Rénovation du cinéma-théâtre

Descriptif : Le bâtiment actuel nécessite une réhabilitation afin de mieux organiser les espaces : hall d'accueil, espace d'expositions, scène. De même, il nécessite une rénovation de la façade.

Maître d'ouvrage : Commune d'EAUZE

Coût estimatif : 400 000€

Calendrier prévisionnel : 2023-2024

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Ciné32, CAUE

Partenariat financier : CNC, Etat, DRAC



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Nombre d'équipements créés / qualité de la programmation culturelle organisée

Axe 2	Fiche action 2.2.
Favoriser le développement culturel, les loisirs et le sport	<i>Valoriser notre patrimoine historique</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p><i>La Commune d'Eauze jouit d'un riche passé historique tant antique que médiéval et recèle aujourd'hui d'un patrimoine de qualité qui accueille de nombreux tout au long de l'année (Musée du Trésor, Domus de visiteu</i></p>	

Cieutat, Cathédrale St Luperc). Toutefois, si le patrimoine gallo-romain a bénéficié d'une mise en tourisme efficace il convient désormais de créer un lien entre les deux sites. De même, une restauration massive de la Cathédrale doit être entreprise.

Objets stratégiques

Développer la valorisation du patrimoine identitaire et historique de la Ville

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.2. : Aménager une liaison douce reliant la Domus de Cieutat au Musée du Trésor

Descriptif : Ces deux sites majeurs de l'histoire antique de la Commune d'Eauze, distants l'un de l'autre par 1.5km, accueillent aujourd'hui de très nombreux visiteurs locaux ou touristes. L'aménagement d'une liaison douce entre les deux sites permettrait un cheminement adapté à une unité de visite.

Maître d'ouvrage : Commune de Eauze

Coût estimatif : 300 000€

Calendrier prévisionnel : 2023-2024

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, PETR

Partenariat financier : Etat, Région



Projet 2.2.3. : Poursuivre la protection et la valorisation du petit patrimoine

Descriptif : Valoriser et rénover les lavoirs de la Commune.

Maître d'ouvrage : Commune de Eauze

Coût estimatif : 50 000€

Calendrier prévisionnel : 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : CAUE

Partenaire financier : Région



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Réalisation des aménagements et rénovations / Fréquentation des sites patrimoniaux

Axe 2	Fiche action 2.3.
Favoriser le développement culturel, les loisirs et le sport	Améliorer les structures destinées aux sports et loisirs
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p><i>La commune d'Eauze dispose aujourd'hui d'une offre diversifiée de structures de loisirs et de sports ainsi que d'un tissu associatif dense et dynamique. Il vient désormais d'enrichir ces offres pour une meilleure attractivité du territoire communal et intercommunal.</i></p>	
Objectifs stratégiques	
<p><i>Améliorer et diversifier l'offre sportive et de loisirs avec des infrastructures adaptées.</i></p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.3.2. : Aménagement d'un parcours de santé et de bien-être</p> <p>Descriptif : Le parc de Panblan accueillera un parcours aménagé d'agrès sportifs ainsi que d'un circuit vélo avec l'achat de vélos à assistance électrique.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de EAUZE</p> <p>Coût estimatif : 50 000€</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2023-2024</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CDTL, PETR, Partenariat financier : Europe, Etat, Région,</p>	

<p>Projet 2.3.3. : Création d'un nouveau court couvert de tennis</p> <p>Descriptif : Le tennis club Elusate accueille de plus en plus de licenciés et malgré l'existence d'un premier court couvert, la construction d'un second s'avère nécessaire.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de EAUZE</p> <p>Coût estimatif : 300 000€</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2025-2026</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat technique : Fédération Française de Tennis Partenariat financier : Etat, Région, FFT</p>	
<p>Projet 2.3.4. : Optimiser les infrastructures sportives et de loisirs</p> <p>Descriptif : Etablir un diagnostic d'entretien et de rénovation de l'ensemble des infrastructures de la Ville occupées par les associations élusates, et engager les travaux.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de EAUZE</p> <p>Coût estimatif : Etude : 50 000€ Travaux : 600 000€</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2025-2026</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat technique :</p> <p>Partenariat financier : Etat, Région, CNDS</p>	

Projet 2.3.5. : Couverture des arènes Nimeño II

Descriptif : Les arènes Nimeño II pouvant accueillir 3500 places sont un emblème de la Ville d'Eauze mais sont actuellement sous utilisées. Une couverture rigide permettrait une utilisation plus régulière.

Maître d'ouvrage : Commune de EAUZE

Coût estimatif : 2 000 000€

Calendrier prévisionnel : 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, Région



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Nombre d'équipements et de constructions réalisés / Nombre d'équipements rénovés / satisfaction des usagers.

Axe 3	Fiche action 3.1.
Renforcer l'attractivité et la visibilité d'Eauze, Capitale de l'Armagnac	Affirmer notre rôle de pôle économique du territoire
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<i>Bourg centre économique de tout le bassin de vie du Grand-Armagnac et au-delà, la Commune d'Eauze accueille de nombreux emplois et joue son rôle de pôle de dynamisation commerciale et souhaite développer son positionnement de Capitale de l'Armagnac, titre reçu par un Décret d'Empire en 1802.</i>	
Objectifs stratégiques	
<i>Développer de façon plus affirmée le rôle moteur en matière d'installations de porteurs de projets économiques.</i>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 3.1.2. : Compléter le tissu économique et commercial de la Commune

Descriptif : Maitrise d'ouvrage municipale afin d'acquérir et de réhabiliter des locaux commerciaux pour mise à disposition pour l'installation d'activités commerciales complémentaires.

Réalisation d'une étude de marché du parc hôtelier sur la Commune avec acquisition foncière pour éventuelle création d'hôtel.

Maître d'ouvrage : Commune d'Eauze

Coût estimatif :

- 30 000 € étude de marché
- 600 000 € HT acquisition foncière

Calendrier prévisionnel : 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :

Projet 3.1.3. : Création d'un Numéripôle

Descriptif : Création d'un tiers lieu à destination d'entreprises et d'organismes dédiés à l'économie numérique : soho-solo, entreprises numériques, espaces de coworking, entreprises de formation, club d'entrepreneurs

Maître d'ouvrage : Commune d'Eauze

Coût estimatif : 350 000 €

Calendrier prévisionnel : 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Soho-Solo/ CCI

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Axe 3	Fiche action 3.3.
<i>Renforcer l'attractivité et la visibilité d'Eauze, Capitale de l'Armagnac</i>	<i>Affirmer notre statut de Capitale de l'Armagnac</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p><i>La Commune d'Eauze joue un rôle touristique et économique central sur le secteur de l'Armagnac tant d'un point de vue patrimonial, historique, naturel que gastronomique. Accueillant de nombreux touristes tout au long de l'année mais surtout en saison estivale, il convient désormais de développer la visibilité de la Ville comme moteur touristique du bassin de vie de l'Armagnac et plus que jamais comme Capitale de l'Armagnac, titre donné par Décret d'Empire en 1802.</i></p>	

Objectifs stratégiques

Développer les moyens de communications et mettre en avant la marque « Eauze Capitale de l'Armagnac »

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.3.2. : Installation d'un réseau de supports d'informations

Descriptif : *Doter la Ville de bornes vidéo réparties sur l'ensemble du territoire urbain de la Commune avec campagne publicitaire et informations.*

Installation de totems aux entrées de Ville avec informations pratiques et panneaux des titres et labels détenus par la Ville d'Eauze.

Maître d'ouvrage : Mairie d'Eauze Coût

estimatif :

- Totems : 5000€
- Bornes vidéo : 8000€ x 5 = 40 000€

Calendrier prévisionnel : 2023-2024

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat financier : Etat

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Meilleure visibilité des identités de la Commune / Avancée des projets